

Examen professionnel de spécialiste en assurance-maladie

du 5 au 8 mai 2025

Candidat/e:

Épreuve 1, point d'appréciation 1.1, Domaines de compétences opérationnelles A - D

Durée 90 minutes

Moyens auxiliaires Annuaire de l'assurance-maladie et accidents suisse 2024
Calculatrice de poche simple

Evaluation

	Points max.	Points obtenus	Note
Note du point d'appréciation 1.1	47		

Signature des experts:

Observations:

Sauf si cela est expressément demandé, les réponses se limitant à la mention d'une disposition légale (article) seront considérées comme insuffisantes.

Lorsque des articles de loi sont demandés, il faut citer l'article, l'alinéa et éventuellement d'autres précisions complémentaires (chiffres, lettres, etc.).

Les candidat(e)s devront obligatoirement se munir d'un stylo à bille ou à encre (non effaçable) de couleur bleue ou noire pour les épreuves de l'examen!

Inscrivez votre numéro de candidat/e en haut à droite de chaque page supplémentaire.

Question 2 (3 points)

Indiquez si les affirmations suivantes à propos de «l'obligation d'assurance et d'adhésion» sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante.

Toute mauvaise réponse donnera lieu à une déduction de points. L'évaluation minimale de la question est de 0 point.

Affirmations	Vrai	Faux
En cas d'affiliation tardive, l'assurance déploie ses effets le jour de l'affiliation		
Pour les agents de la Confédération en exercice ou retraités, l'assurance déploie ses effets dès la fin de l'assujettissement à l'assurance militaire, mais uniquement s'ils s'annoncent auprès d'un assureur AOS dans les 3 mois qui suivent la fin de leur assujettissement à l'assurance militaire		
Pour les requérants d'asile, l'assurance déploie ses effets dès la date d'attribution aux cantons par la Confédération		
Tous les conjoints des frontaliers résidant dans un État non membre de l'UE, en Islande ou en Norvège peuvent s'assurer en Suisse auprès de l'AOS sur requête de leur part, dès lors qu'ils s'assurent dans les 3 mois suivant le début de validité du permis de frontalier		
Le formulaire d'affiliation à l'AOS et à l'assurance facultative d'indemnités journalières ne doit contenir aucune information, indication ou lien vers une assurance complémentaire selon la LCA		
Les assureurs AOS en Suisse ne sont pas tous tenus d'assurer des personnes en vertu des accords bilatéraux		

Visa:

points:

Question 10 (2 points)

Indiquez si les affirmations suivantes à propos de «l'obligation d'avancer les prestations» sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante.

Affirmations	Vrai	Faux
L'assureur-maladie est tenu d'avancer les prestations sur requête de l'assuré		
L'assureur-maladie tenu d'avancer les prestations attire l'attention de l'assuré sur la règle de remboursement visée par l'art. 71 LPGA		
L'assureur-maladie ne doit avancer les prestations relevant de l'assurance-invalidité (AI) que si le cas est annoncé à l'AI		
Lorsque plusieurs assureurs-maladie ont droit ou sont tenus au remboursement, leurs parts se calculent en fonction des prestations qu'ils ont ou auraient dû allouer		

Visa:

points:

Question 12 (3 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sur le thème «responsabilité et recours» sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante.

Affirmations	Vrai	Faux
Pour qu'une personne puisse être tenue pour responsable, elle doit être capable de discernement, mais pas forcément être majeure		
En cas de responsabilité causale simple, la personne lésée n'est pas tenue de prouver la faute du tiers		
La subrogation légale signifie que, dès la survenance de l'événement dommageable, tous les droits de l'assuré et de ses survivants contre tout tiers responsable passent à l'assureur social concerné		
Toute personne en mesure d'évaluer les conséquences de ses actes est réputée capable de discernement		
Le droit préférentiel signifie que les demandes de dommages-intérêts de l'assureur sont satisfaites avant celles de la personne lésée		
Pour qu'un recours puisse être exercé, un motif de responsabilité à charge de l'auteur du dommage est nécessaire		

Visa:

points:

